

Congrès AFSP Strasbourg 2011

Section thématique 26, Agir par réseaux. Les réseaux en science politique : méthodes et objets ».

Session 2 : Analyser le politique par l'étude des réseaux. Le cas des collectivités territoriales.

Nagisa Mitsushima, Université Paris I, nmitsushima@hotmail.com, Alexandre Lambelet, Pepper Institute on Aging and Public Policy, Florida State University, alexandre.lambelet@unil.ch, Désétatiser l'action publique: Réseaux de réforme sociale et milieux d'action

La sociologie des mobilisations comme des politiques publiques se sont construites en plaçant l'Etat au cœur de leur questionnement. L'action contestataire viserait d'abord à influencer l'Etat quand l'action publique s'articulerait autour de la décision institutionnelle et de l'intervention de la puissance publique. Travaillant sur des mouvements de réforme sociale – la défense des retraités en Suisse (1917-2007) et la protection de l'enfance en France (1890-1940) – nous sommes amenés à questionner cette centralité de l'Etat. Nous verrons d'abord que la perspective stato-centrée ne permet pas de rendre compte d'une action publique initiée à partir de multiples centres d'impulsion ou de différents milieux qui confèrent les spécificités à une action publique pensée indépendamment de l'Etat et selon des formes multiples sur le territoire (I). Nous voudrions alors montrer en quoi l'analyse des réseaux (socio-historienne et ethnographique) permet, à travers des analyses situées du politique, d'affiner la compréhension de l'action publique sous deux aspects : elle permet de comprendre la structuration et la circulation de solutions d'action publique sur le territoire (II) ; elle permet également de sortir d'une conception de l'Etat comme cible structurant les formes d'actions publiques et d'envisager, à côté d'une vision stato-centrée des répertoires d'action, des ressorts et des supports d'action articulés à des cultures organisationnelles, à des modes de légitimation qui prennent sens dans des milieux situés et des histoires militantes (III).

I. L'Etat, un acteur incontournable ?

La littérature sur les politiques publiques comme celle sur les mobilisations font de l'Etat un acteur clé, pour ne pas dire incontournable. Cette centralité de l'Etat en science politique a été maintes fois dénoncée comme un frein pour saisir l'action publique dans toute sa complexité. Le rôle des acteurs privés dans l'élaboration des politiques¹, l'importance de la phase de mise en œuvre des politiques publiques, l'existence de logiques d'action non-bureaucratiques liées au « double corps » des agents de l'Etat² sont quelques uns des éléments qui ont signalé la nécessité, dès les années 1980 et encore dans les travaux récents, de questionner l'Etat en majesté et la prégnance de ce prisme analytique. Plusieurs démarches ont ainsi permis d'accéder à une compréhension plus fine de l'action publique, que cela ait pris : 1) la voie d'un détour par l'histoire (la sociologie historique du politique enquêtant sur les frontières poreuses de l'Etat), d'une descente au local (les analyses centrées sur la mise en

œuvre des politiques publiques observant l'Etat « au guichet ») 2) ou d'une immersion dans l'espace concurrentiel des mouvements sociaux (la sociologie des mouvements sociaux questionnant les engagements et l'offre militante). 3) On verra alors comment la notion de réseau nous semble intégrer les acquis de ces différents renouvellements disciplinaires.

1) *Une action publique décentrée*

Le détour par l'histoire a attiré l'attention sur le rôle du secteur privé dans l'élaboration de l'action publique tandis que la « descente » au local ouvre la voie à la prise en compte de sites décentrés d'initiative politique.

La sociologie historique du politique est parvenue, par une démarche empirique, à sortir d'une conception de l'Etat comme abstraction juridique pour s'intéresser aux figures concrètes qu'il a pris historiquement, aux frontières mouvantes et incertaines entre l'Etat et « la société ». Elle envisage les proximités entre agents de l'Etat et groupes privés en questionnant les activités menées à la périphérie de l'appareil politico-administratif, débouchant sur ce qui serait désigné, dans la situation contemporaine, comme de « l'administration para-étatique »³ ou de la « co-gouvernance »⁴. Les socio-historiens ont ainsi pu parler de « laboratoires législatifs » pour décrire ces espaces à la frontière de l'Etat où fonctionnaires, élus, savants et philanthropes « clôturent l'horizon des possibles » des politiques républicaines en matière de chômage, de retraite ou encore de pénalité⁵. Sans prendre un aspect aussi institutionnel, d'autres collaborations prennent la forme d'un réseau d'acteurs publics et privés, provisoirement stabilisé au moment de la genèse d'une politique, comme dans le cas des politiques d'éducation des sourds et des aveugles⁶. Le rôle joué par les groupes privés dans l'élaboration de l'action publique est alors appréhendé selon trois interprétations, isolées analytiquement mais qui se rejoignent dans leurs conclusions et qui toutes prennent l'Etat pour objet⁷: celle de l'étatisation (la réappropriation par l'Etat d'initiatives politiques initiées « sous » lui ou « avant » lui), celle de la république (le type d'intervention étatique pratiqué sous la IIIe République et l'idéologie qui la sous-tend) et celle de la bureaucratisation (la difficile acculturation des fonctionnaires aux logiques d'action légales-rationnelles et le maintien de registres militants).

De la même manière, la centralité de l'Etat a été en partie remise en cause dans la littérature sur **les politiques publiques**, qui s'est appliquée à sortir des modèles « top-down » au profit d'approches « bottom-up ». Les analyses qui se concentrent sur la phase de mise en œuvre des politiques publiques ont conduit à valoriser la capacité de création par les agents d'exécution de « normes secondaires »⁸, allant parfois jusqu'à soutenir que la phase de conception vaudrait surtout comme effet d'annonce quand l'essentiel se jouerait sur le terrain⁹. Toutefois, cette littérature continue d'accorder une prééminence à l'Etat comme centre d'initiative politique et est sous-tendue par le postulat que la décision politico-administrative est le marqueur de l'existence d'une action publique. « Le local » y est en outre envisagé à l'aune de la position qu'il occupe le long du fil décisionnel, comme espace d'application d'une

décision politique centrale ; il est bien souvent restreint aux lieux directement associés à sa mise en œuvre (bureau de CAF, hôpital, tribunal, ...). Or saisir l'action publique à l'aune de la décision politique laisse dans l'ombre les initiatives politiques décentralisées qui se sont développées en dehors du cadre étatique, sans être nécessairement « médiées » par des décisions politico-administratives et qui ont pu, éventuellement, ne pas déboucher sur une politique étatique centralisée. Une science politique qui assimilerait la politique à l'Etat exclurait de son champ d'investigation les problèmes publics tels que la protection de l'enfance délinquante en France ou, dans une moindre mesure, la défense des retraités en Suisse.

Dans le cas de la protection de l'enfance, le prisme décisionnel conduirait à affirmer que le gouvernement de l'enfance délinquante n'existe pas avant sa prise en charge par l'Etat, soit à partir de l'Ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs marquant le début d'une politique judiciaire de la jeunesse, étatique et centralisée. Les spécialistes de cette histoire judiciaire envisagent ainsi l'entre-deux-guerres comme une longue série de désillusions avant le tournant éducatif de 1945, des échecs qui seraient symptomatiques d'une république incapable de réformer sa pénalité¹⁰. Pourtant, la lecture de revues telles que le périodique *Pour l'enfance coupable*, des compte-rendu d'activités des très nombreuses associations qui se développent au niveau local comme des congrès de praticiens spécialisés dans la protection de l'enfance donne à voir un foisonnement d'expériences, de débats, d'innovations techniques ainsi qu'un maillage territorial dense d'associations et d'institutions de protection de l'enfance, et ce bien avant l'Ordonnance de 1945. Loin de l'image d'un secteur dominé par « l'obscurantisme philanthropique » du 19^e siècle comme en attente de son tournant éducatif, on se trouve face à des réformateurs qui manifestent un souci permanent de rationalité, voire de scientificité. Ainsi, s'il y a en effet un relatif effacement de l'Etat, loin d'être le signe de l'émergence tardive de la délinquance infantile comme problème public, il témoigne selon nous au contraire de la précocité de sa prise en charge par les élites sociales et de l'ampleur de l'action menée par le secteur privé.

Bien sûr, il serait possible, pour suivre des raisonnements éprouvés en sociologie historique du politique, de lire ces multiples initiatives en matière de protection de l'enfance à l'aune du triple questionnement relatif à l'Etat, qu'il se décline sous l'angle du processus d'étatisation, de la forme républicaine et de la bureaucratisation. Sans doute les modes d'action en matière de protection de l'enfance délinquante pourrait-il offrir un terrain pertinent pour questionner « l'autonomie toujours contestée du politique »¹¹, mettant au jour le paradoxe d'un appareil d'Etat dont la puissance repose sur sa différenciation sociale mais sans cesse pénétré des ambitions d'élites sociales s'armant de sciences pour revendiquer de nouvelles responsabilités sociopolitiques. Pour cohérentes qu'elles soient, ces analyses ne paraissent pourtant pas satisfaisantes ici. Tout le travail empirique montre en effet un fossé entre la centralité du questionnement sur l'Etat et la marginalité de cet acteur sur le terrain. Ainsi, avec une lecture en termes d'étatisation, on passe à côté des initiatives des élites sociales réalisées *avant et indépendamment* de l'intervention publique, des pratiques qui n'ont pas pour finalité d'être réappropriées par l'Etat et qui survivent en outre largement à son intervention en 1945. A suivre les archives, ces pratiques gouvernantes ne sont pas nécessairement, ni généralement pensées par les réformateurs comme des *expérimentations* destinées à l'Etat. Comme les réalisations municipales de l'entre-deux-guerres étudiées par R. Payre, elles peuvent même

être pensées explicitement contre l'Etat¹², avec l'ambition de faire émerger des espaces non étatiques d'initiative politique. De même, le décalage peut être grand entre l'ambition d'obtenir des résultats assez généralistes relatifs à « un modèle républicain d'interventionnisme » et l'hétérogénéité empirique des configurations d'action publique. Selon les sites réformateurs, les rapports à l'Etat sont très divers, de l'autonomie (qu'elle soit menacée, tolérée ou encouragée par l'Etat ou qu'elle soit inconnue de lui) à la pure délégation sous contrôle de services publics. C'est oublier de surcroît que les élites sociales n'agissent pas nécessairement « pour ou contre » l'Etat. Le travail de terrain montre en effet combien la distinction « public-privé » n'occupe pas dans la structuration de l'action publique la place centrale que tend à lui accorder la sociologie historique. Les enjeux qui structurent les réseaux d'action publique localisés semblent beaucoup plus divers, conduisant à réintégrer cette tension au sein d'autres tensions qui peuvent renvoyer aux clivages entre action experte et conviction politique, cléricisme et laïcité, centralisation parisienne et autonomie régionale pour ne citer que quelques exemples. De même, la lecture en termes d'idéologie républicaine pose problème. Si l'on s'intéresse aux débats criminologiques menés aux sommets de l'Etat ou dans les espaces d'expertise étatisés (commissions pénales para-étatiques ou encore sociétés savantes semi-publiques), on peut certes identifier des affinités idéologiques, en particulier autour du concept de « prophylaxie ». Pourtant, s'il y a pour une part convergence autour de ce référent idéologique, l'exploration des mondes de la protection de l'enfance conduit en réalité à mettre au jour des projets alternatifs à ce référentiel étatique. La diversité des projets, de leurs sous-basements politiques, intellectuels et pratiques, conduit finalement à renoncer à subsumer sous « une idéologie pénale républicaine » l'ensemble des pratiques de protection de l'enfance dans l'entre-deux-guerres.

Dans le cas de la défense des retraités, un constat semblable est de mise. Depuis la fin des années 1960 fleurissent de nombreuses organisations de retraités, tant au niveau local, cantonal que national¹³. Leurs objectifs sont fort dissemblables (allant de l'assistance face à la solitude à la défense politique des acquis sociaux) comme leurs « fondements sociaux » (associations d'anciens d'entreprises, de l'administration ou de syndicats, clubs de loisirs ou encore organisations d'entraide) ou les activités qu'elles proposent (sorties, conférences, service de repas à domicile, mais également signature de pétitions sur des enjeux politiques). Plus encore, ces organisations se distinguent par les rapports qu'elles recherchent avec les autorités publiques (communales, cantonales ou fédérales), qui vont d'une absence totale de liens à une collaboration quasi-institutionnelle, en passant par le simple octroi de subventions, la tenue de réunions régulières ou un travail de pression politique. Si elles partagent l'ambition de « défendre les retraités », il paraît bien difficile d'attacher un contenu stable à cet objectif tant les usages de la cause de ralliement varient. Il paraît tout aussi périlleux de dégager, parmi les multiples réalisations locales et la diversité des rapports à l'Etat celui qui caractériserait le mieux les relations entre l'Etat suisse et les organisations de retraités.

En définitive, les formes d'expérimentations politiques décentrées (locales ou privées) paraissent pouvoir intéresser la science politique, non plus seulement à l'aune d'un rapport de résistance-dépendance à l'Etat, mais pour elles-mêmes, comme formes d'auto-régulation du social. On est alors invité à faire porter l'investigation, non plus sur le rapport des promoteurs de l'action publique à l'Etat, mais bien sur *la multiplicité des centres d'impulsion des politiques* en matière de protection de l'enfance ou de défense des retraités, et sur *les*

caractéristiques des différents réseaux spatialisés qui confèrent à cette action publique ses spécificités.

2) *Concurrences inter-organisationnelles et dimensions identitaires dans l'action organisée*

De la même manière, certains développements de la sociologie des mobilisations nous encouragent à remettre en cause les approches stato-centrées de la mobilisation au profit d'un intérêt pour les dimensions identitaires et culturelles portées par les réseaux d'action organisée et qui comptent tout autant que le positionnement par rapport à l'Etat dans la compréhension de la manière dont sont des causes sont portées. En effet, de même que l'analyse des politiques publiques tend à faire de l'Etat le seul centre d'initiative politique, la sociologie des mouvements sociaux fait le plus souvent de l'Etat la cible ultime des mobilisations. Selon la définition canonique de la politique contestataire, celle-ci désigne « des interactions épisodiques, publiques et collectives entre les porteurs de la protestation et leurs objets quand a) au moins un gouvernement est demandeur, ou objet de la demande ou concerné par la demande, et b) la demande, si réalisée, affecte les intérêts d'au moins un des demandants »¹⁴. Une réflexion sur les mouvements sociaux ne semble alors pas pouvoir faire abstraction de l'Etat. Non seulement l'Etat est considéré comme le destinataire final des revendications mais le choix des modes d'action répondrait d'abord à la volonté des groupes mobilisés de peser sur l'Etat. Les mobilisations sont considérées comme une forme de participation politique parmi d'autres, jugée moins conventionnelle que le vote, mais n'ayant pas pour autant d'autre but : celui de peser sur les décisions étatiques. La notion de répertoire d'action proposée par C. Tilly¹⁵ et qui questionne les moyens d'action que certains groupes utilisent afin de promouvoir leurs intérêts, témoigne de cette centralité de l'Etat. Une perspective sociohistorique sur le lien entre mode d'action et contexte socio-politique permet à C. Tilly de proposer « un modèle où l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorités, en rendant un ensemble de moyens d'action limités plus pratiques, plus attractifs et plus fréquents que d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts »¹⁶. Les répertoires d'action sont ainsi appréhendés sous un angle stratégique ciblant l'Etat, dont l'accès est tenu pour le principal bien rare que se disputent les organisations du mouvement social. Plus encore, l'Etat déterminerait jusqu'au choix des modèles organisationnels. Si l'on prend par exemple le cas de la défense des retraités, la littérature, largement anglo-saxonne, ne se lasse pas de questionner la seule dimension « groupe de pression » de ces organisations¹⁷, les évolutions dans les modes d'action étant expliquées par les changements de contraintes que font peser sur ces groupement les autorités politiques. Travaillant sur le développement de grandes organisations de personnes âgées aux Etats-Unis et plus particulièrement sur le *National Committee to Preserve Social Security and Medicare*, C. Day explique ainsi les transformations des modes d'action de cette organisation par la structure du jeu politique¹⁸.

Pourtant, ce primat de l'Etat dans la sociologie des mouvements sociaux mérite d'être questionné. D'abord, la politique contestataire peut ne pas avoir l'Etat comme cible privilégiée mais s'adresser à des acteurs privés¹⁹ ou à un public (c'est le cas des conférences sur l'enfance dite coupable visant au développement d'actions autonomes par « les hommes et

les femmes de bonne volonté ») ou, dans des champs organisationnels déjà structurés, à des organisations concurrentes (comme dans le cas de la défense des retraités)²⁰. La logique de d'adhésion, à savoir le travail de recrutement de membres, n'est pas moins importante que la logique d'influence, et des groupements peuvent privilégier la première au détriment de la seconde²¹. Enfin, à côté des dimensions stratégiques de l'organisation, de ses objectifs affichés, il convient d'insister sur la dimension identitaire²² et rappeler combien il serait préjudiciable de ne retenir que la dimension stratégique associée à la réalisation de l'objectif revendiqué (la lutte pour la défense des retraités ou la cause de la protection de l'enfance). Les mouvements sociaux sont en effet pour partie auto-centrés, les actions organisées pouvant avoir comme premier objectif de permettre aux participants de se voir comme groupe, de dire quelles sont les valeurs et l'identité du collectif, de confirmer les porte-parole du groupe ou de réassurer les engagements par la reconduite d'expériences de confirmation de l'engagement.

Ainsi, qu'il s'agisse des organisations de défense des retraités en Suisse ou des associations de protection de l'enfance en France, les différentes formes d'organisation paraissent pouvoir intéresser la science politique, non plus seulement sous le rapport de « l'influence sur l'Etat » (comme groupes de pression agissant pour une intervention de l'Etat en faveur de la réforme promue), mais pour elles-mêmes, comme actions organisées dont les objectifs ne sont jamais donnés d'avance et toujours à rediscuter, comme actions publiques dont les caractéristiques sont à rapporter aux spécificités des réseaux qui les portent, à l'histoire des organisations autant qu'à la carrière militante de ses membres.

3) *Une approche inductive et institutionnalisée des réseaux*

La notion de réseau nous semble alors offrir une voie à même de tenir ensemble l'ensemble de ces pistes de recherche. Elle correspond à notre volonté de nous affranchir d'une conception institutionnelle et centralisée des politiques publiques au profit d'une définition lâche de l'action publique, comme ensemble des initiatives publiques et privées participant des processus de régulation publique²³. Cette conception souple de l'action publique a le mérite, nous semble-t-il, de permettre de faire dialoguer des terrains qui – comme les nôtres – paraissent a priori se prêter à des analyses recourant à des outils de sous-disciplines sociologiques différentes (la défense des retraités dans la situation contemporaine grâce à une sociologie des organisations, du militantisme et de la construction de cause ; la protection de l'enfance délinquante dans l'entre-deux-guerres avec les outils de la sociologie historique et de l'analyse des politiques publiques). Elle encourage à historiciser les formes de militantisme plutôt qu'à distinguer « réformateurs de l'enfance » et « membres d'organisation de retraités » ; elle s'accommode d'un transfert sous contrôle des outils de la sociologie des organisations pour penser des espaces « nébuleux » plus ou moins stabilisés autour « d'associations », de

« ligues » et de « comités de défense » comme, en retour, des outils de la sociologie des réseaux pour penser les organisations²⁴.

Ainsi la confrontation de nos deux terrains d'étude à leurs littératures respectives nous ayant conduit à questionner la centralité de l'Etat, mais plus encore à constater la diversité des solutions d'action publique pensées, organisées et menées différemment selon les territoires dans une même période historique, nous avons adopté un questionnement en termes de réseaux d'action publique. L'approche de l'action publique par les réseaux correspond à l'hypothèse que nous défendons dans nos travaux selon laquelle **les formes que prend l'action publique sont moins la résultante d'un rapport à l'Etat que de logiques plurielles liées en particulier à des cultures organisationnelles, à des cultures politiques situées et à des parcours militants**. Sans doute peut-on reconnaître que l'approche par les réseaux véhicule implicitement la conception de l'interdépendance sociale pour laquelle « milite », par leurs discours et leurs pratiques, les défenseurs des retraités ou les réformateurs de l'enfance, articulée autour de l'autonomie politique des élites sociales et d'une « décentralisation militante » (un contournement volontaire de l'Etat). L'analyse de réseaux qui cherche - et retrouve - l'éclatement de l'action publique tend alors à renforcer méthodologiquement la particularité des situations étudiées. Mais dès lors que l'on ne suit plus le fil décisionnel (les « séquences » de politiques publiques), ni le prisme institutionnel (l'action de l'Etat), le filet des réseaux nous paraît bien être le moyen privilégié pour « attraper » l'ensemble des initiatives publiques et privées qui constituent une action publique et suivre de manière inductive – donc sans la rapporter *a priori* au cadre étatique - la manière dont elle se structure. L'analyse de réseaux permet d'appréhender le maillage territorial à partir duquel se déploie l'action publique mais aussi les dynamiques d'institutionnalisation qui figent et homogénéisent progressivement ces espaces. Il s'agit, au final et en attirant l'attention sur les dimensions spatiales, sociales et historiques de l'action publique, de repenser la diversité des ressorts explicatifs des solutions trouvées par les groupements étudiés. Le passage par les réseaux doit nous permettre d'objectiver des intuitions de recherche mais aussi de sociohistoriciser et de situer nos observations en matière d'action publique. Notre usage du concept mérite toutefois d'être précisé, notamment par rapport aux notions proches que sont celle de « network analysis », de « monde social », de « milieux d'action publique » ou d'« approche localisée ».

Notre approche se distingue d'abord de la « network analysis ». En effet, si cette approche économétrique des liens sociaux²⁵ propose des outils utiles pour cartographier l'interconnaissance, elle exigerait, en toute rigueur, de travailler sur des petits groupes et sur des données exhaustives, ce que rend notamment difficile le travail sur archives ou une ethnographie par arborescence²⁶. Plus encore, sa représentation « photographique » de la réalité sociale décrit des réseaux au présent et des rapports de force sans passé. Elle offre néanmoins un ensemble de concepts utiles (centralité, nodalité, densité des liens par exemple) ouvrant sur des questions relatives par exemple aux liens plus ou moins forts entre sociétés-amies, ou encore aux stratégies qu'autorise une position de groupe central, passerelle ou isolé. Tout en y puisant un certain nombre de concepts et de questionnements, nous lui préférons donc une construction plus artisanale des réseaux, réalisée non pas grâce à des calculs statistiques mais sur la base d'une familiarité avec le terrain, attentive à la dimension historique des réseaux.

De même, notre usage de la notion de réseau se distingue de celle « monde social » utilisée par H. Becker et A. Strauss. Ces auteurs saisissent essentiellement les personnes sous l'angle de leur contribution conventionnelle à la production de l'œuvre collective (l'art ou l'action publique)²⁷. On peut retenir de cette approche la manière dont H. Becker envisage la manière dont les réseaux s'agencent entre eux, les formes conventionnelles selon lesquelles les groupes d'acteurs coopèrent, chacun participant quoique inégalement à l'action publique. Toutefois, si H. Becker élargit sa compréhension de l'art à des producteurs secondaires non-spécialisés, notamment en intégrant l'Etat dans l'analyse, il limite sa compréhension des logiques d'action aux seules contraintes professionnelles des individus dans la « chaîne de coopération » (en tant qu'imprimeur, galeriste, etc). Notre approche des réseaux se veut au contraire attentive aux dispositions et positions multiples des membres des réseaux, et plus encore à la manière dont ces propriétés sociales et les occupations professionnelles prennent sens dans des configurations d'action localisées.

Notre démarche se rapproche finalement de celles en termes de « milieu d'action » ou de « l'approche localisée du politique »²⁸. Toutes deux portent en effet cette exigence ethnographique de prise en compte des espaces d'interaction réels où se déroule l'action publique et cette volonté de contextualiser les ressources et les contraintes en rapportant les propriétés sociales au sens qu'elles prennent localement. Elles portent un souci d'historiciser les réseaux en les envisageant comme des liens historiquement stabilisés et un regard compréhensif tenant compte de la dimension indissociablement subjective et objective des espaces sociaux (plus ou moins investis, plus ou moins objectivés dans un « monde de choses »). Pourtant, si l'approche ethnographique permet de mettre l'accent sur l'imbrication du politique dans le social, sur les conflits nés de la multiplicité des appartenances sociales, elle se limite bien souvent à une prise en compte des rapports de force politiques locaux²⁹; de même elle se focalise volontiers sur le rapport « local-national » et sur les médiations « verticales » entre le centre et la périphérie. Il nous semble au contraire important d'insister sur l'importance de la circulation des solutions d'action publique entre espaces militants et sur les médiations « horizontales » entre réseaux locaux.

Ainsi spécifiée, l'approche par les réseaux offre un protocole d'enquête en deux temps. Tout d'abord, elle permet, par une démarche inductive relativement souple, d'intégrer dans l'analyse des groupes qui en étaient a priori exclus (ministères non dédiés, organisations poursuivant a priori d'autres buts...). Les liens sociaux disponibles sont investis, à des degrés divers, par les acteurs et cet investissement laisse des traces à partir desquels peuvent être constitués les réseaux: des correspondances, des redondances de citations écrites ou orales, des références faites aux expériences réalisées ailleurs, des circuits institutionnels dans lesquels évoluent certains groupes de retraités ou d'enfants, des soutiens mobilisés lors des crises ou dans la conduite de projets. Parmi tous les réseaux sociaux investis par les personnes mobilisées, tous ne trouvent pas d'institutions pour les stabiliser. Certains réseaux faiblement investis ne parviennent pas à durer ; les usages qui y ont cours peuvent être disqualifiés et les acteurs invités à se conformer aux pratiques d'autres réseaux. D'autres réseaux atteignent un haut degré de formalisation sous la forme de circuits institutionnels, d'organisations ou autour de certains espaces politico-administratifs. Il s'agit alors de prêter attention à ces logiques de

stabilisation des réseaux d'action publique et aux dynamiques d'homogénéisation des pratiques de régulation politique. Autrement dit, à un premier temps de prospection inductive et ethnographique succède un second temps de recherche des structures et de spécification *a posteriori* des caractéristiques de ces réseaux, du point de vue de leurs modes de fonctionnement - qu'ils soient articulés autour de morceaux de l'appareil d'Etat (tribunal, cantons), d'institutions (écoles, association professionnelle ou organisation militante), de supports de circulation (revues, congrès, assemblées) ou de légitimités émergentes (scientifique, professionnelle, réformatrice) -, mais également du point de vue des caractéristiques des personnes qui y sont engagées, par une analyse des dispositions sociales et des histoires militantes des membres du réseau.

II. Structuration des réseaux et circulation des solutions d'action publique

1) Morphologie des réseaux spatialisés : un maillage territorial et des styles d'action publique différents

Si l'on prend ici le cas de la protection de l'enfance, dressée à grands traits à partir des multiples expériences menées sur le territoire, la prise en charge des enfants délinquants dans l'entre-deux-guerres s'organise autour de tribunaux pour enfants (soit des chambres et des magistrats spécialisés quelques heures par semaine dans les affaires de mineurs). Avant leur procès, les enfants peuvent être hébergés par des « sociétés de patronage » et éventuellement être examinés dans des « centres d'accueil et de tri ». Les avocats des « comités de défense des enfants traduits en justice » assurent la défense des mineurs, en collaboration avec des « personnes charitables », assistantes sociales ou assistantes de psychologie éventuellement présentes au procès pour solliciter du juge le placement de l'enfant, en fonction des résultats des enquêtes de voisinage, de l'enquête sociale, d'exams médico-psychologiques ou encore selon les possibilités d'accueil des œuvres. Des sociétés de patronage s'occupent alors du placement des enfants dans des « œuvres » à la campagne ou des « maisons d'accueil » en ville et peuvent également assurer leur surveillance, pour les mineurs ayant bénéficié d'une mise en liberté surveillée. Mais si ce système peut paraître synthétiser des pratiques effectivement réalisées dans un système homogène, il se décline en fait si différemment sur le territoire national qu'il n'a – ainsi présenté – d'autre réalité que théorique ou discursive. Pour ne prendre que l'exemple de la situation en Charente, si le président du *Patronage d'Angoulême* décrit l'action menée en s'inscrivant dans les normes progressistes défendues dans les congrès internationaux (évoquant l'orientation professionnelle réalisée par le psychologue de la maison d'accueil), les pratiques n'ont rien de commun avec les expériences menées dans les espaces réformateurs les plus techniciens, notamment parisiens. Héritée des conceptions pénales du 19^e siècle sur le placement des enfants dans des campagnes souffrant de désertification rurale, l'action menée en Charente consiste en réalité en un placement des enfants dans les différentes exploitations agricoles de la région, placement réalisé en fonction des besoins agricoles par un fermier sans formation en psychologie ou en orientation professionnelle. Si elles s'expriment dans le vocabulaire a priori homogène de la réforme, les pratiques charentaises attestent de la large palette des types d'action publique menée sur le territoire en révélant un pôle du continuum.

L'action de protection de l'enfance de même que les milieux qui la soutiennent apparaissent bien vite contrastés. Quand à Angoulême donc, la protection de l'enfance conduite par les maires de petites communes rurales et les petits exploitants agricoles consiste en un relèvement des enfants par la terre, à Versailles, les réformateurs sont les « dames patronnesses », filles et épouses de la noblesse militaire, et leur action s'inscrit dans une démarche de charité chrétienne et de sociabilité aristocratique féminine³⁰. Les activités (visites charitables de mères de famille) s'organisent autour du *Patronage des enfants délaissés* et de

la *Maison d'assistance par le travail* où sont employés les mineurs libérés. A Marseille en revanche, ce sont essentiellement des magistrats et des avocats républicains et franc-maçons qui se croisent dans les associations de protection de l'enfance. Les réseaux marseillais s'organisent autour d'une organisation professionnelle d'avocats oeuvrant autour du tribunal pour enfants, le *Comité de défense des enfants traduits en justice*, et cherchent à développer tant les services sociaux que le dépistage psychiatrique des enfants dits « anormaux ». La diversité des situations - tant au niveau des activités menées, des organisations qui soutiennent ces activités, que du type de membres engagés - renvoient à la sociologie des lieux (autrement dit à la structure située des capitaux) mais aussi à un *effet surgénérateur* qui fait, par exemple, que les familles de l'aristocratie militaire ont plus de probabilité d'être enrôlées à Versailles qu'à Marseille où elles sont pourtant également présentes mais aussi, comme en témoigne la rapide démission des Matter (une famille de magistrats républicains, de confession protestante et très engagés dans l'action sociale) de l'organisation versaillaise, que des mécanismes d'(auto-)sélection qui conduisent à l'éviction des membres les moins ajustés à la sociologie des milieux militants locaux. L'approche par les réseaux permet ainsi de ne pas écraser les caractéristiques des militants dans un regard surplombant qui rendrait invisibles les particularités des milieux réels d'interaction. Si l'on voulait dresser le profil politique « des réformateurs », on voit combien on perdrait en compréhension à les homogénéiser au niveau national. Si dans les réseaux parisiens très intégrés à l'appareil d'Etat (membres de commissions pénales par exemple), l'on peut reconnaître les « hommes du juste milieu » sous les traits desquels M. Kalusynski décrit les criminologues du 19^e siècle³¹, d'autres espaces réformateurs parisiens sont animés par l'élite du radicalisme de gauche et du féminisme professionnel. Ces réseaux seraient proches politiquement des milieux marseillais animés par des républicains de gauche mais sont pour le moins sans affinité politique avec les réformateurs versaillais, monarchistes catholiques et conservateurs.

L'action en matière de protection de l'enfance mise donc sur les vertus de la terre à Angoulême, sur le redressement familial à Versailles et sur l'accompagnement juridique à Marseille. Toutefois, si une partie des réseaux sont organisés autour d'une ville, le type d'action pénale déployée dépend beaucoup de l'insertion des milieux d'action dans des réseaux translocaux dont la morphologie impacte également l'action menée. Ainsi, le système charentais de pénalité rurale ne doit son développement (et sa survie) qu'à son inscription dans un réseau personnel plus large quoi que relativement sommaire, reliant Angoulême, Orléans et Paris autour d'une personnalité-pivot, l'avocat Thomas. Exerçant à Angoulême, celui-ci envoie les enfants de son ressort dans la campagne charentaise où il a développé un réseau de placements agricoles lors de ses villégiatures estivales à Arcachon et défend son modèle de pénalité rurale face aux critiques de l'administration grâce à ses soutiens dans les milieux philanthropiques parisiens (*l'Académie des sciences morales et politiques* ou encore l'avocat-philanthrope Rollet, figure de proue de la protection de l'enfance à Paris). Si certains réseaux se déploient sur une base régionale (comme le réseau Rouen-Le Havre-Sanvic), d'autres contournent les espaces politico-administratifs préconstruits. Ainsi, le réseau stéphanois a peu de liens avec le réseau lyonnais pourtant voisin et se déploie le long d'une ligne qui va de Saint-Etienne à la Belgique en passant par l'Alsace. Ce réseau canalise la circulation des réformateurs, des références et des pratiques de protection de l'enfance dans un système de prise en charge caractérisé par l'importance accordée aux solutions médico-psychologiques. Il forme également un circuit institutionnel car les enfants traduits en justice à Saint-Etienne sont envoyés en priorité dans les établissements du réseau. Le réseau de placements suit très largement le tracé géographique emprunté par la cheville-ouvrière de la

protection de l'enfance stéphanoise, « l'assistante de psychologie » Marinette Heurtier, lors de sa carrière militante et professionnelle et porte la trace des contacts qu'elle a pu nouer avec les directeurs d'établissements à cette occasion (visites d'études à Bruxelles, stage dans la clinique psychologique du Dr Simon à Strasbourg, etc). On voit aussi la complexité des réseaux dont les asymétries sont en partie verticales (entre le centre et la périphérie) mais également horizontales (entre réseaux localisés). Si à St-Etienne, les militants évoquent fréquemment les pratiques menées à Strasbourg ou à Bruxelles, les réformateurs de Strasbourg en revanche évoquent moins ceux de St-Etienne que de Paris contre qui se joue la concurrence scientifique (entre la psychologie scolaire du Dr Simon à Strasbourg et la psychiatrie infantile du Dr Heuyer de Paris). Versailles apparaît pour sa part comme un monde complètement déconnecté dans l'espace réformateur, malgré l'étendue des capitaux sociaux et économiques des membres versaillais, conduisant ainsi à rappeler la nécessité de contextualiser les ressources sociales et d'être attentif à la manière dont les acteurs réussissent ou non à valoriser leurs capitaux dans des configurations locales. Si M^e Thomas bénéficie du fait de son titre d'avocat d'une aura de notable dans la campagne charentaise, ce même métier est valorisé à Marseille moins comme une notabilité que comme une profession. De même, les concurrences de titres de noblesse à Versailles ne semblent garantir à leurs détenteurs ni privilèges honorifiques³², ni liberté d'action significative, quand M. Heurtier a su se faire une place dans les milieux stéphanois en s'appuyant sur sa seule compétence « d'assistante de psychologie ».

Ainsi, la prospection inductive de réseaux permet de repérer les milieux d'interaction au sein desquels est pratiqué et circule un même type d'action publique et de dresser une cartographie hétérogène de l'action publique en matière de protection de l'enfance, donnant à voir tant des groupes isolés que des réseaux régionaux, des réseaux (trans)nationaux qui contournent explicitement Paris ou des réseaux au contraire très intégrés à des segments de l'appareil d'Etat. Le même constat vaut pour la défense des retraités en Suisse. La diversité du contenu de la lutte et des activités des membres interdit, sauf à se tenir à un degré de généralité qui l'abstrairait de toute situation réelle, de décrire « un modèle » d'action en matière de défense des retraités. Le type d'initiatives réalisées par les élites sociales porte la marque tant des caractéristiques sociales et professionnelles des réseaux qui les portent et de la manière dont les différentes ressources peuvent être valorisées dans ces milieux militants particuliers, que des contacts disponibles pour initier certaines pratiques locales et des soutiens disponibles pour les légitimer. A réaliser des monographies (de St-Etienne ou de Lausanne), on laisse dans l'angle-mort la dimension circulatoire de l'action publique, dont la forme dépend autant des expériences militantes et professionnelles, des soutiens nés de liens d'amitié ou d'interconnaissance, que des échanges, de la manière dont ces réseaux s'entraident, profitent des expériences d'ailleurs et se légitiment en référence à ces précédents.

2) Dynamiques d'institutionnalisation et pratiques de régulation

On l'a dit, tous les réseaux un moment investis par les élites sociales ne sont pas institutionnalisés. Concrètement, cela signifie que certaines pratiques ne sont pas accréditées, glissent dans la marginalité ou le discrédit et doivent être abandonnées au profit d'autres qui sont parvenues à être légitimées. Ces fortunes et infortunes des solutions d'action publique figent progressivement les pratiques et les espaces d'action publique. Mais, si l'analyse sociohistorique des politiques sociales républicaines insiste sur l'intervention de l'Etat comme instance ultime qui habiliterait certaines pratiques et en relèguerait d'autres dans les oubliettes de l'histoire, attentive notamment au rôle joué par la monopolisation étatique des « sciences de gouvernement », force est de constater, sur notre terrain, que l'Etat n'a en réalité pas le dernier mot, et que la science est, dans l'entre-deux-guerres, une source de légitimité politique éprouvée et désormais disponible pour d'autres que pour l'Etat. Dans le cas de la protection de l'enfance, si l'Etat s'efforce de contrôler certaines pratiques, il se heurte à des tentatives concurrentes d'homogénéisation de l'action en direction de cette enfance. Dès lors que les réformateurs proposent des solutions de régulation contournant l'Etat et qu'ils ne peuvent puiser la légitimité de leurs actions ni dans l'onction populaire, ni dans l'autorité de l'Etat, ils cherchent à accréditer leurs initiatives par des formes de rationalité. Les réformateurs ont ainsi besoin de faire certifier leurs savoir-faire par leur mise en circulation dans des réseaux d'accréditation qui peuvent être non pyramidaux (entre « sites » ou « milieux ») et qui peu à peu s'institutionnalisent (congrès, revues, écoles...), habilitant des sciences de l'enfance, des outils et des techniques de régulation, des personnalités et des institutions modèles de prise en charge de cette population. A côté des réseaux étatiques d'accréditation (2.1) existent donc des circuits qui contournent l'Etat mais sont tout aussi institutionnalisés, visant à asseoir un pouvoir sociocentré. Ces tentatives d'homogénéisation non étatiques des solutions d'action publique proviennent d'instances de légitimité verticale (avec des réseaux de certification professionnelle et scientifique organisés autour d'institutions émergentes) (2.2) mais également horizontales : on pense ici aux réseaux réformateurs dont les pôles d'autorité sont moins identifiables, mais où la légitimation plus diffuse provient de la reconnaissance par les pairs, de la mise en circulation elle-même ainsi que de l'invocation de « précédents » (2.3).

2.1. Contraintes et affres de l'homogénéisation par l'Etat

L'existence d'un espace non étatique d'initiative politique ne doit pas conduire à sous-estimer l'asymétrie des ressources et la latence des institutions. L'action publique menée en matière de défense des retraités ou de protection de l'enfance atteste de la difficulté des élites sociales à exercer des tâches de nature régaliennne sans être confrontées à des logiques politiques et à des réactions étatiques, à stabiliser un « système de professions »³³ sans solliciter l'arbitrage de l'Etat, à stabiliser des savoirs en résistant aux tentatives étatiques de monopolisation des expertises. Dans le cas de la protection de l'enfance, à partir de la création de la SDN et pendant toute l'entre-deux-guerres, les Etats (britannique notamment) tentent de

gouvernementaliser les espaces réformateurs transnationaux fonctionnant jusqu'alors sur une logique associative (*l'Association internationale de protection de l'enfance* organisant notamment l'essentiel des congrès internationaux). Le transfert du centre de gravité des réseaux transnationaux de Bruxelles à Genève s'inscrit dans le cadre d'une tentative de réintégrer les logiques privées (associations) dans des logiques étatiques (organisations intergouvernementales)³⁴, tentative dont l'esprit est en réalité largement détourné par l'usage que les représentants des grandes associations transnationales font de ces nouvelles structures gouvernementales. En France, l'Etat s'efforce également de ramener dans son giron une partie de l'expertise sur l'enfance délinquante. Les innovations qui touchent à cette science d'Etat hégémonique qu'est le droit sont particulièrement concernées. Toutefois, les agents des ministères font « aussi » avec les moyens du bord en recourant en priorité aux modes d'action qui ont été éprouvés par le passé. Ils réinvestissent ainsi les formes institutionnelles qui ont été, au tournant du siècle, les supports de la monopolisation des savoirs experts - les « Conseils supérieurs » et autres « Commissions de réforme » (*Conseil supérieur de l'enfance, Conseil supérieur de prophylaxie criminelle* notamment), des modalités de production d'expertise qui sont, dans l'entre-deux-guerres, déjà routinisées. Ainsi, loin d'être un acteur sans contraintes, l'Etat a recours à un répertoire d'action également limité. Mais là encore, l'analyse de réseaux attire l'attention sur les modalités précises par lesquelles l'Etat ramène dans son giron les expertises. La captation par l'Etat de l'expertise pédopsychiatrique en 1943 par la création du *Comité de l'enfance déficiente et anormale* se fait par le biais du Dr Hazeman. Devenu ministre de la santé, celui-ci met à la disposition du Dr Heuyer, promoteur de la pédopsychiatrie et compagnon de route du Dr Hazeman dans la protection de l'enfance, ses nouvelles ressources institutionnelles. Le processus renvoie ici moins à une « étatisation de l'expertise privée » qu'à une « privatisation de l'Etat », à une mise à disposition par les acteurs privés de ressources publiques. Plutôt que de constater un résultat s'apparentant à « l'étatisation d'un précédent expérimenté par le privé », on gagne ici à suivre, par les réseaux, les modalités exactes de ce transfert qui conduit, en l'occurrence, à invalider une interprétation en termes d'étatisation.

2.2 Des instances d'homogénéisation verticale : réseaux professionnels et scientifiques

Sans être écarté, l'Etat et ses excroissances savantes ne détiennent pas le monopole de l'expertise en matière d'enfance délinquante. D'autres instances de certification des savoir-faire s'efforcent de contrôler l'exercice de spécialités professionnelles émergentes, de standardiser les techniques ou encore de stabiliser des sciences. Autour des années 1930, les réseaux tendent à s'organiser moins sur la base d'une communauté locale que de l'appartenance à un même espace de production scientifique ou de spécialité professionnelle. Des réseaux scientifiques et professionnels se stabilisent progressivement, en contournant bien souvent l'Etat, autour d'institutions émergentes (des supports - revues, écoles, congrès -, des personnalités légitimes, mais aussi des techniques, voire des résultats scientifiques comme les « 80% d'enfants anormaux parmi les délinquants » qui devient le leitmotiv des mondes réformateurs dans les années 1920). Ces institutions tendent à garantir la permanence et la cumulativité des acquis, tant matériels que symboliques. Les réformateurs cherchent ainsi à légitimer leurs savoirs en les pliant aux exigences de rationalité requises pour une certification scientifique des innovations. Ils sont également conduits à conformer leurs pratiques à des normes professionnelles élaborées en dehors de l'Etat. L'organisation de

congrès spécialisés auxquels participent les autorités de l'Etat (préfets, ministres) et les représentants les plus légitimes de professions instituées (professeurs d'université, médecins, magistrats de hautes cours, bâtonniers...), la diffusion de palmarès d'écoles ou la validation d'expériences locales dans les revues professionnelles sont autant d'éléments qui accompagnent la confirmation professionnelle des nouvelles spécialités et contribuent à cimenter sur une base professionnelle de nouveaux réseaux d'action. Pour ne citer qu'un exemple, l'*Association internationale des juges pour enfants* (AIJDE), tout aussi active comme militantisme protectionnel que comme syndicalisme professionnel, véhicule une « excellence judiciaire »³⁵ concurrente à celle qui vaut pour les autres magistrats. L'AIJDE contribue ainsi à décroiser certaines pratiques judiciaires des magistrats spécialisés dans les affaires de mineurs, tout en diffusant des modèles d'identification et de valorisation du métier qui discréditent d'autres modalités d'action judiciaire en usage dans certains réseaux³⁶. Plus encore, les vicissitudes des réformateurs dans leurs efforts pour faire advenir des savoirs rendant possible des régulations sociales auto-référencées, ou encore pour stabiliser des professions sans l'intervention de l'Etat, permettent de rendre compte de la monopolisation d'une partie des expertises et des responsabilités par l'État, non comme une nécessité fonctionnaliste d'étatisation des activités gouvernementales, mais comme un processus sociologique qui n'est advenu que grâce aux investissements successifs dont il a fait l'objet et qui est par ailleurs toujours réversible.

2.3. Une légitimation circulatoire : reconnaissance par les pairs et précédents dans les réseaux réformateurs

A côté de cette légitimité pyramidale liée à des mécanismes de certifications centrés autour d'institutions étatiques, scientifiques ou professionnelles existe une légitimité circulatoire, sans doute moins éclatante mais incontestablement mobilisée, secrétée par la mise en circulation des solutions d'action publique dans des circuits de certification horizontaux.

Une poignée d'associations acquièrent dans l'espace de la protection de l'enfance une position d'autorité de laquelle ils s'autorisent « à dire » la réforme et à distinguer les bonnes pratiques. Elles mènent d'abord un travail de sélection des identités collectives par la mise en avant de caractéristiques présumées saillantes des individus engagés pour la protection de l'enfance ou la mise en exergue de valeurs supposées sous-tendre la réforme qu'ils s'efforcent ainsi de faire apparaître comme un mouvement convergeant. Elles s'efforcent ensuite de contrôler les productions de cet espace et les pratiques de régulation de la jeunesse délinquante. La revue *Pour l'enfance coupable* tente par exemple de s'imposer comme certificateur en publicisant certaines expériences étrangères ou en contrôlant des personnalités légitimées pour s'exprimer dans les revues « du secteur ». *L'Oeuvre de fraternité sociale Léopold Bellan* est une autre organisation qui tente de s'imposer en contrôleur des pratiques. Elle publie différents modèles d'enquête sociale et propose à la vente des formulaires standards d'enquêtes sociales ou d'examens médico-psychologiques. Par la diffusion d'informations pratiques sur les écoles de service social, elle contribue également à faire reconnaître un réseau légitime de centres de formation. Que ce soit la revue *Pour l'enfance coupable* ou *L'Oeuvre de fraternité sociale*, aucune ne « valide » à proprement

parler les expériences réformatrices. Si ces organisations peuvent en tirer des ressources de position, c'est la circulation en soi qui paraît suffire à accréditer.

Ainsi, l'approche par les réseaux permet de comprendre la manière dont les modes de régulation non centralisés – ici en matière de protection de l'enfance – ont pu être certifiées. S'il existe, à côté des logiques d'étatisation, des instances de certification scientifiques et professionnelles de solutions d'action publique, la structuration des politiques publiques doit tout autant à des modalités non pas pyramidales mais circulatoires de certification.

III. Rendre compte de la forme de l'action publique par des analyses situées

Cherchant à comprendre la manière dont sont élaborées et mises en œuvre des actions publiques largement décentralisées, c'est-à-dire menée en partie par le secteur privé à partir de centres d'impulsion territoriaux, l'analyse de réseaux permet de comprendre l'action publique en fonction moins de ses objectifs stratégiques que des milieux d'action située dans lesquels elle se déroule et qui imprime leurs marques à l'action publique. Cela nous oblige à sortir d'une conception de l'Etat comme cible structurant les formes d'action publique et d'envisager, à côté d'une vision stato-centrée des répertoires d'action, des ressorts et des supports d'action articulés à des cultures organisationnelles (1), à des dispositions et des carrières militantes (2), ainsi qu'à des modes de légitimation qui prennent sens dans des milieux situés (3). Loin de perdre de vue la structure, l'analyse des réseaux permet alors de retrouver les inerties historiques localisées, les cultures collectives réinvesties et les identités d'action actualisées.

1) Des cultures organisationnelles

Face aux approches stato-centrées qui postulent un développement unidirectionnel des organisations de mouvement social (l'ensemble des activités organisationnelles semblant rationnellement être mises au service de la réalisation de l'objectif avoué de l'organisation), le passage par le terrain tend à invalider cette hypothèse largement fonctionnaliste³⁷. En effet, l'observation des organisations de défense de retraités ou des réformateurs de l'enfance délinquante a tôt fait de montrer que le rapport à l'Etat et à la survie de l'organisation ne sont souvent pas premiers et ne permettent pas de rendre compte de la diversité des modèles expérimentés comme de l'hétérogénéité des objectifs poursuivis au sein d'une même organisation ; les logiques sur lesquelles reposent l'engagement comme les solutions proposées aux problèmes s'inscrivent dans des logiques beaucoup plus variées qu'un seul souci d'efficacité.

La conceptualisation par E. Clemens de la notion de « répertoire organisationnel »³⁸ semble ici largement opératoire. S'inspirant de la notion de « répertoire d'action collective » proposée par C. Tilly³⁹ pour qui le choix des modes d'action potentiellement nombreux est soumis à des contraintes qui renvoient tant aux usages existants dans une société, aux pratiques antérieures du groupe considéré qu'aux ressources dont il dispose, E. Clemens insiste pour sa part sur la diversité des formes que peuvent prendre les organisations suivant les caractéristiques des institutions politiques existantes mais surtout selon l'identité sociale du groupe mobilisé. Clemens distingue ainsi trois dimensions à prendre en compte. D'abord, plutôt que d'identifier une tendance unidirectionnelle vers des formes hiérarchiques et bureaucratiques, il convient d'être attentif au travail culturel réalisé autour de questions telles que « Quel type de groupe voulons-nous être ? », « Que font des groupes comme le nôtre ? ». C'est que les modèles organisationnels ne sont pas que des conventions pour coordonner l'action, mais aussi des déclarations de ce que cela signifie, pour certaines personnes, de s'organiser d'une certaine manière et pour certaines fins. Les modèles choisis (union, clubs, conseil, fédération) ne sont pas forcément gouvernés par des considérations d'efficacité dans le cadre d'objectifs politiques mais le sont aussi bien par des logiques d'appropriation. Ensuite, on doit s'attendre à ce que la substance des débats et les formes de mobilisations qui en découlent, comme la division du travail militant en leur sein, varient en fonction des modèles organisationnels qui sont culturellement possibles et selon les expériences antérieures des membres d'un groupe donné dans un temps particulier. Enfin, les modèles d'organisation choisis dépendent des liens existants ou désirés avec d'autres groupes. Chaque forme organisationnelle peut renforcer la possibilité de liens et en affaiblir d'autres, faciliter certains points d'entrée dans le processus politique et en limiter d'autres.

Ainsi, dans le cas de la protection de l'enfance, si la cause s'exprime sous un même vocable, les objectifs stratégiques sont très divers (ce peut être tout autant la création par l'Etat d'un vaste système de protection de l'enfance que, plus prosaïquement, le développement du travail féminin, l'entrée des femmes dans les prétoires ou les hôpitaux, la formation d'un espace académique pour une spécialité juridique ou médicale marginale, ou la création d'entreprises commerciales d'économie sociale). Les raisons d'agir peuvent tout aussi bien ne pas être stratégiques mais d'abord identitaires et culturelles (s'assurer une notabilité, tenir son rang, prolonger un engagement familial, maintenir une identité contestataire ou libérale, etc...). Ces différentes raisons donnent alors à voir des répertoires organisationnels qui ne visent pas nécessairement l'efficacité et que les organisations de protection de l'enfance soient tout autant à comprendre comme un engagement politique, un militantisme professionnel et une pratique de sociabilité philanthropique.

L'observation ethnographique des rassemblements organisés par les organisations de retraités donne également à voir la diversité des cultures organisationnelles comme les conceptions largement différentes que peuvent avoir ces organisations de ce qu'elles sont. « Par la production d'images, par la manipulation de symboles et leur organisation dans un cadre cérémoniel »⁴⁰, les membres de ces différentes organisations proposent en effet un discours sur leur organisation, leur propre lecture de ce qu'elles sont ou devraient être et mettent en exergue les liens sociaux et militants valorisés. La mise en scène de l'organisation exprime,

par des images autant que par des mots, les réseaux dans lesquels elle s'insère et les identités valorisées. L'observation des assemblées organisées tant par les sections de *l'Association des vieillards, invalides et orphelins* (AVIVO) que par celles de la *Fédération suisse des retraités* (FSR), devrait nous permettre d'illustrer ce point.

L'AVIVO, fondée en 1948 au moment de l'entrée en vigueur l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS) est d'abord le fait de militants du Parti suisse du travail (PST/POP ; anciennement Parti communiste) mécontents du montant des rentes offertes par cette assurance. Fondant des sections dans différentes communes et cantons, ces membres vont alors mener de nombreux combats pour une amélioration des rentes AVS, que ce soit à travers des pétitions, des manifestations ou la participation à des comités d'initiative ou référendaires. La FSR, elle, fondée en 1983, est le fait, pour une large part, de retraités liés à la mouvance catholique de gauche qui ont milité, au cours de leur vie, tant dans des syndicats chrétiens que dans des organisations familiales et catholiques. N'abandonnant pas les luttes pour les conditions de vie et pour l'amélioration des rentes AVS, cette fédération revendique d'abord la possibilité de participer aux processus décisionnels qui les concernent en tant que retraités. Autant que les revendications sociales, c'est le refus d'une exclusion des processus de décision dont ils se disent victimes comme retraités qui va être au cœur du combat de l'association. Si l'AVIVO privilégie des modes d'action autonomes, caractéristiques d'une posture combative (référendum, initiatives ou pétitions), cherchant à agir sur les autorités par une pression de l'extérieur sur les politiques publiques, la Fédération privilégie pour sa part les arènes instituées comme les rencontres régulières avec les autorités publiques. Mais c'est avec ce même objectif d'être entendues des autorités fédérales et du fait de leur égale difficulté à recruter sur l'ensemble du territoire national que ces deux organisations participent à la *Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse* (FARES), elle-même constitutive du *Conseil suisse des aînés* (CSA), partenaire officiel de la *Confédération pour les questions liées à la vieillesse en Suisse*.

En l'occurrence, et si on compare les assemblées générales de ces deux associations de retraités, on est vite étonné par leur diversité malgré la similarité des objectifs affichés par ces deux organisations. Ainsi⁴¹, les assemblées générales de l'AVIVO sont l'occasion de rappeler les combats politiques de l'année précédente et d'annoncer les combats à venir, de rappeler combien ces luttes sont difficiles, que rien n'est jamais définitivement gagné et que les membres ont donc un rôle à jouer dans la défense des acquis. Cette importance donnée aux luttes cristallise une histoire longue d'actions protestataires menées depuis les débuts de l'association en 1948. Les assemblées mettent en scène cette image d'organisation militante : il n'y a pas d'individus extérieurs à l'association mais les membres d'autres AVIVO cantonales sont conviés ; c'est l'entre-soi qui est mis en scène ; les assemblées sont également ponctuées d'activités récréatives. Au contraire, les responsables de la Fédération font de leurs assemblées des événements semi-publics, orientées vers les autorités: pas d'assemblée AVIVO sans musique ou loto, pas d'assemblée de la Fédération sans élu sur scène. Si lors les assemblées de la Fédération, l'essentiel des remerciements va aux élus que l'on remercie pour leur intérêt et le temps qu'ils ont libéré, dans le cas de l'AVIVO, ils vont aux membres qui, par leur action bénévole, ont permis l'organisation d'une telle journée (décoration de la salle, participation au quotidien à la bonne marche de l'association, etc). Dans les assemblées de l'AVIVO, on scénarise l'indépendance vis-à-vis des autorités, on rejoue la position

minoritaire et on s'affiche comme « périphérique », quand à la Fédération, on joue « au centre », on fait monter sur scène les hommes politiques les plus légitimes (maire, préfet ou président du Grand Conseil) et, plutôt que de se remémorer les luttes, on rappelle les dossiers suivis par la Fédération.

Il apparaît alors bien vite que le type de relation privilégiée avec les autorités, qui s'illustre ici dans ces mises en scène et qui est habituellement envisagé sous un angle fonctionnaliste, peut correspondre à un positionnement non pas tant stratégique qu'identitaire. Ces rapports aux autorités sont d'abord le produit d'histoires organisationnelles singulières portées par des individus aux caractéristiques particulières. L'analyse des carrières militantes des membres d'organisation de défense des retraités conduit ainsi à interroger les formes prises par ces groupements au regard des individus qui s'y engagent, mais plus encore aux formes d'engagement qu'ils ont pu expérimenter par ailleurs et aux logiques de fidélité qu'elles induisent⁴². La socio-histoire des milieux de la protection de l'enfance, de même, conduit par exemple à tirer les fils de traditions familiales pluri-générationnelles d'engagements à la frontière de l'Etat sur les questions de pénalité. Dit autrement, si tant est que le but soit d'influencer l'Etat, les répertoires ne varient pas seulement par rapport à l'Etat mais par rapport à des histoires (militante, socio-familiale, personnelle) et des cultures (locales, organisationnelles). C'est dans ce cadre de compréhension attentif aux dimensions identitaires et culturelles qu'il nous semble pertinent d'examiner le positionnement différentiel des organisations à l'Etat.

2) *Dispositions et carrières militantes*

L'analyse des carrières des membres engagés montre combien les solutions apportées à la défense des retraités comme à la protection de l'enfance sont culturellement situées. Une sociologie du militantisme oblige alors à penser les modes d'action non pas comme le produit d'enjeux institutionnels (sembler responsable vis-à-vis des autorités et des nouveaux contre-mouvements ou discours qui peuvent émerger, ou être le fait d'une prise de conscience d'un besoin de compromis du fait de la participation au niveau national), mais comme résonnant avec des dispositions particulières d'acteurs qui s'engagent dans ces différents mouvements.

Dans sa dimension objective, d'abord, et pour reprendre les exemples de l'AVIVO et de la FSR, on voit ainsi très vite, et même si les engagements politiques des membres sont parfois tenus sous silence, combien la continuité est forte entre ces organisations et des bases de recrutement pérennes que son le PST/POP dans le cas de l'AVIVO et les milieux chrétiens-sociaux dans le cas de la FSR. Dans le cas de l'AVIVO, l'historique produit par l'association en 1998 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'AVIVO Vaudoise et rédigé par un de ses membres fondateurs⁴³ est tout à fait intéressant par le travail d'occultation des rapports au parti qu'il opère : en effet, il nomme huit « fondateurs de l'AVIVO »⁴⁴ mais n'explicite ni leurs caractéristiques sociographiques (âge ou profession, par exemple), ni leur attachement partisan. Pourtant, toutes ces personnes sont membres de partis de gauche romands (que ce

soit le POP/PdT dans le canton de Vaud ou à Neuchâtel ou encore le Parti socialiste valaisan), elles y occupent des postes à responsabilités et, pour au moins six d'entre elles, sont députées au Conseil national. Aujourd'hui encore, la présidente de l'AVIVO Suisse, née en 1937, est députée du PST/POP au Grand Conseil vaudois et le président de l'AVIVO vaudoise est membre de l'exécutif de la ville de Lausanne depuis 2005, élu sur les listes du POP. On voit alors, au gré des entretiens, apparaître un ensemble d'organisations proches du PST/POP qui réapparaissent dans les carrières des uns et des autres : les mouvements pour la paix, les internationales féministes, les groupements de loisirs ouvriers ou les syndicats socialistes.

Joseph Rey, le fondateur de la *Fédération fribourgeoise des retraités* (alors appelé *Groupement syndical des retraités de Fribourg*), puis de la *Fédération suisse*, n'est pas non plus un novice de l'action collective ou de la vie politique de manière générale. Lorsqu'il fonde son association, il a participé, durant les 40 années qui précèdent, à de nombreuses associations, syndicats ou combats politiques. Membre de la *Jeunesse ouvrière chrétienne* (de 1940 à 1944, il a alors entre 24 et 28 ans), il sera rédacteur du journal *la jeunesse ouvrière* puis, ayant pris part à la création du *Mouvement populaire des familles* (MPF) et membre de son premier comité national en 1952, il participera au lancement de son journal, *Monde du travail*. Le MPF, présent principalement en Suisse romande et fondé en 1942, s'inscrit dans la mouvance syndicaliste-chrétienne, mouvance que le fondateur de la FSR ne quittera pas puisqu'il deviendra par la suite secrétaire syndical d'un syndicat chrétien. Dans le prolongement de son engagement au MPF, il s'est engagé au sein de la fondation *Pro Familia*, sera président de la section européenne de l'*Union internationale des organismes familiaux* et à ce titre, sera pendant 10 ans dans la commission de liaison ONG – Parlement au Conseil de l'Europe. Il a encore siégé deux ans au sein de la commission fédérale sur la politique familiale. Lors de la Constituante dans le canton de Fribourg (à savoir l'assemblée élue en charge de proposer une nouvelle version de la Constitution cantonale), il sera élu comme indépendant mais sur la liste des chrétiens-sociaux. Son engagement se situe ainsi au croisement de deux mondes, à savoir le monde des organisations familiales (*Pro Familia*, *Union internationale des organismes familiaux*) et du syndicalisme chrétien (comme secrétaire syndical et comme membre du *Mouvement populaire des familles*), deux mondes dans lesquels il rencontrera déjà un certain nombre d'individus qui vont par la suite s'engager, eux aussi, au sein de la *Fédération suisse des retraités* et y occuper des postes clés. En effet, la lecture de sa correspondance, et plus particulièrement une attention aux personnes qu'il a mises en copie lors qu'il a rédigé de courriers à différentes autorités, permet alors, pour une large part, de reconstituer les organisations sociales sur lesquelles repose le recrutement des leaders de la Fédération. Ainsi en 1983, au moment même où le *Groupement syndical des retraités de Fribourg* voit le jour, et comme il écrit en tant que vice-président de la Fédération suisse *Pro Familia* un courrier au directeur des *Chemins de fer fédéraux* (CFF) à propos de leur politique tarifaire, il adresse une copie de son courrier à Vital Darbellay (alors président de *Pro Familia* Suisse, membre du Parti démocrate chrétien valaisan et futur membre de la FSR) et Angéline Fankhauser (conseillère nationale socialiste et membre du bureau directeur de *Pro Familia* et future présidente de la FARES). Le réseau dans lequel s'inscrit la Fédération préexiste ainsi à sa création et repose sur les engagements professionnels et militants de son président. Cinq ans plus tôt, il participait, sous la direction d'Eloi Gardon – futur président de la *Fédération valaisanne des retraités*, employé de Caritas suisse (œuvre sociale de l'Eglise catholique) et militant de l'action catholique – à un groupe de travail réunissant des catholiques des différents cantons romands pour réfléchir aux conditions de vie des personnes âgées⁴⁵. Vital Darbellay connaît lui-même également bien l'association Caritas ;

né en 1929, directeur de l'école professionnelle de Martigny et de la caisse de retraite du personnel enseignant, il a connu, à côté de sa vie professionnelle, un engagement continu en politique, ayant été Conseiller municipal de Martigny puis Conseiller national démocrate-chrétien ; président de *Pro Familia* suisse de 1983 à 1994 (il y représente aujourd'hui encore la Fédération suisse des retraités qui en est devenu membre), il a aussi présidé Caritas suisse de 1987 à 1997.

La reconstitution d'une généalogie des engagements de ces différents membres nous indique ainsi l'ancrage géographique de cette *Fédération* (l'essentiel des responsables venant de Fribourg et du Valais, deux cantons catholiques), mais surtout tout un réseau de connexions et d'appartenances dans lesquelles s'inscrivent également les responsables recrutés par la suite. Il ne s'agit pas à strictement parler d'interconnaissance, mais plutôt d'une vision du monde partagée, de valeurs retrouvées qui renvoient tantôt à la famille (*Pro Familia*), tantôt aux œuvres caritatives catholiques (*Caritas*), à des engagements partisans chrétiens (parti démocrate chrétien [PDC] et parti chrétien social) ou à des engagements syndicalistes chrétiens (Syna, Travail suisse). En Valais, Mmes Buclin-Favre et Rothen, qui occuperont respectivement la présidence de la Fédération suisse et de la Fédération valaisanne, sont toutes deux membres du PDC et socialement engagées (que ce soit au sein des Mouvements pour l'égalité hommes-femmes pour la première ou dans l'Association des enseignants pour la seconde, par laquelle elle connaît bien, elle aussi, Vital Darbellay). A Fribourg, l'engagement syndicaliste restera le plus fort, mais aussi le pôle « famille », tant Gaston Sauterel (futur président de la FSR) que Casimir Noël (membre de la Fédération fribourgeoise des retraités) ayant fait partie du *Mouvement populaire des familles*, et le nouveau président de la FSR, Michel Pillonel, ayant été cadre de Travail Suisse, la Fédération nationale des syndicats chrétiens. Les postes dirigeants de la Fédération suisse des retraités, depuis sa création, sont donc occupés par des individus qui ont expérimenté des socialisations politiques et des expériences militantes parfois similaires, largement inspirées d'un catholicisme de gauche.

Dans sa dimension subjective, également, l'analyse des carrières montre combien ces individus apportent avec eux, dans ces organisations de retraités, des attentes, des expériences et des expertises, et plus encore des visions du monde, acquises ou expérimentées dans leurs engagements précédents. Pour nous concentrer ici sur les récits que font ces individus de leur vie, il apparaît, pour ce qui concerne les *leaders* de ces organisations et derrière la diversité des trajectoires individuelles, des continuités fortes entre des engagements antérieurs et l'engagement actuel dans des organisations de défense des retraités (les premiers pouvant d'ailleurs très souvent se poursuivre, simultanément au nouvel engagement). La valorisation de modes d'actions minoritaires ou extra-parlementaires pour les leaders de l'AVIVO et la valorisation de modes d'actions para-parlementaires pour ceux de la FSR en serait un exemple. De même, et de manière transversale, le passage par une analyse des carrières peut donner des éléments de compréhension du fort engagement féminin dans les structures nationales de ces organisations de retraités et des transformations des objectifs de ces organisations. On observe en effet, dans leurs récits, au fait qu'elles ont déjà lutté, des décennies avant, pour le droit de vote des femmes (obtenu au niveau fédéral, en Suisse, en 1971) et qu'elles ont le sentiment de revivre, avec le passage à la retraite, cette même relégation contre laquelle elles ont si longtemps lutté en tant que femmes. Cet

engagement des femmes au sein des organisations de retraités – mais de semblables remarques semblent possibles dans d'autres pays, que l'on pense à l'ouvrage *La révolte du 3^{ème} âge* de Betty Friedan⁴⁶ aux Etats-Unis ou à l'engagement dans les Babayagas de Thérèse Clerc en France⁴⁷ – peut dès lors s'inscrire dans des carrières féministes et prendre la forme d'une constante recherche d'*autonomie*, c'est-à-dire par la volonté de ne pas se voir imposer d'autres règles.

Surtout, et par rapport aux approches stato-centrées, l'approche des carrières permet de décentrer le regard et les modèles explicatifs des positions prises par ces organisations et de leurs évolutions. Ainsi, si jusque dans les années 1980 les organisations de retraités se mobilisent d'abord sur des questions du niveau des rentes vieillesse, le développement d'un discours intergénérationnel à partir des années 1980 semble moins le fait de seules pressions extérieures (émergence de contre-discours, remise en cause de l'image du « vieillard indigent », préoccupation pour l'équité générationnelle), que le fait du renouvellement des leaders, comme de l'arrivée dans ce champ militant d'organisations porteuses de modèles d'action et d'objectifs propres aux organisations chrétiennes-sociales. En effet, ces deux organisations, et à l'inverse du sens commun, défendent moins de manière stricte les seuls intérêts des retraités que l'Etat social de manière plus générale qu'il concerne les jeunes ou les femmes par exemple. Ces deux organisations ont pris position pour l'introduction de l'assurance maternité en 2002, comme à d'autres reprises pour l'augmentation des aides à la formation pour les jeunes. Le passage par les récits de vie laisse bien vite alors apparaître combien ces combats sont moins conjoncturels, ou le produits de pressions ou d'attentes de la part des autorités, qu'ils sont des combats auxquels ces militants se sont battus toute leur vie⁴⁸.

Dans le cas de la protection de l'enfance, enfin, on peut faire référence à une modalité d'actualisation de l'histoire, non pas tant personnelle que socio-familiale, en termes de réinvestissement d'imaginaires identitaires et d'identités militantes familiales attachées à des milieux sociaux spécifiques. L'existence d'un militantisme protectionnel n'est pas seulement le résultat d'un travail de mobilisation de la part des entrepreneurs de la cause enfantine ; elle est tout autant liée à la rencontre de ce discours avec des « utopies préexistantes » qui ont été captées, enrôlées par les élites réformatrices. La cause de l'enfance délinquante s'inscrit dans un espace militant préexistant (pacifisme, invention de l'Universel et renouveau de l'idéal de connaissance encyclopédique, solidarisme, hygiénisme et eugénisme, abolitionnisme et abstinence alcoolique, assistance aux familles déshéritées et lutte contre le travail des enfants). Ces imaginaires s'objectivent dans un ensemble de pratiques militantes, de formes organisationnelles spécifiques réinvesties inégalement selon les groupes réformateurs (les milieux juridiques réinvestissant les structures internationales existantes, congrès, sociétés et revues scientifiques ; les milieux protestants, sensibles aux militantismes moraux, réorientant sur la question de l'enfance les « ligues » d'abolition de la prostitution et de lutte contre l'alcoolisme) et dans des canaux de circulation qui sont réorientés à leur profit par les animateurs de ce nouvel espace militant mais qui, dans le même temps, contraignent les espaces de circulation et les formats de l'échange. Autrement dit et sans nier bien sûr le travail de construction de cause des réformateurs, il semble que le volontarisme réformateur ait été d'autant plus efficace qu'il a résonné avec certains héritages idéels et rencontré des structures militantes et scientifiques disponibles et contraignantes.

Les relations historicisées qui s'incarnent dans les réseaux n'opèrent pas d'elles-mêmes et doivent sans cesse être entretenues. Les obligations attachées aux pratiques militantes passées, aux identités et aux valeurs qui sont réputées être partagées, ou encore à l'amitié ou à la parenté continuent d'être efficaces notamment parce qu'elles sont sans cesse rappelées lors des assemblées générales des associations ou dans les différentes prises de position qui sont autant d'occasion pour le collectif de dire publiquement l'identité du groupe. Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'engagement réformateur peut être lié à une tradition familiale qui explique les modalités d'engagement et le type d'action menée dans certaines organisations où les membres de ces familles sont nombreux. C'est le cas par exemple du *Patronage des détenues, libérées et pupilles de l'administration pénitentiaire* où sont engagés de grandes familles protestantes du monde de la finance ou de l'Est industriel⁴⁹. Les assemblées générales prennent fréquemment la forme d'hommages. On y rappelle la dette contractée à l'égard des pionnières, les valeurs qui les animaient et qui sont réputées être partagées (« faire sans dire »), érigeant en modèle le style vocationnel de leur engagement (engagement marqué par le deuil, une révélation et le sacrifice d'une vie toute entière dévouée à la cause). En 1925 par exemple, Paul Matter (avocat général à la cour de cassation et personnalité-phare de la protection de l'enfance à Paris) rend hommage à sa grand-mère, fondatrice d'une œuvre de relèvement des prisonnières, inscrivant ainsi son engagement dans une tradition familiale de philanthropie pénale. La même année, une soirée est organisée au Musée social en l'honneur de la fondatrice, Henriette de Witt-Guizot dont la fille, Marguerite de Witt-Schlumberger poursuit l'œuvre. Cet ancrage dans un héritage de philanthropie pénale explique un engagement de type familial et conjugal (9 couples Schlumberger, 6 couples Mallet..) et l'orientation des activités vers l'action libérale et rationnelle, dans le prolongement des sociabilités charitables et de l'action sociale caractéristique de la haute bourgeoisie protestante.

3) *Des cultures politiques situées et historicités des légitimités locales*

Bien sûr, pour comprendre la structuration des réseaux d'action publique, il convient également de travailler sur les cultures politiques locales, et la dimension historique des ressorts sociaux du politique. Les liens mobilisés dans le cadre d'une action publique et les formes de collaboration expérimentées manifestent en effet des fidélités liées à des luttes communes, l'inertie de compromis passés et toujours à l'œuvre ainsi que des identités d'action perpétuées sur un territoire⁵⁰. Si les réseaux d'action publique n'ont pas, dans les mouvements sociaux étudiés, la consistance d'une organisation structurée de type parti politique ou groupe d'opinion, ils n'en portent pas moins des convictions politico-sociales marquées. Les contraintes invisibles attachés aux réseaux d'action publique renvoient à des liens tissés en référence à certaines valeurs partagées ou à des prises de parti passées. La mémoire de ces territoires permet de situer les personnes engagées et les groupes dans le cadre desquels ils mènent leurs activités en référence à des clivages politiques anciens⁵¹. Les pratiques militantes et les valeurs construites au cours des luttes politiques passées permettent alors de comprendre les formes différenciées que prend la légitimation politique selon les espaces politiques. L'efficacité des obligations initiales demeure même après la disparition de

leurs causes. « Certaines formes de sociabilité politique, écrit Briquet (...), peuvent continuer d'agir sous la forme d'une mémoire et de normes constamment entretenues »⁵².

Dans le cas de l'enfance délinquante, ainsi et articulées à ces cultures politiques locales, les lignes de fracture par rapport à laquelle se construisent les positions et les oppositions ne sont pas toutes articulées au clivage « public-privé » – pourtant premier en sociologie historique –, mais s'inscrit dans d'autres clivages qui ne sont pas moins déterminants. Si à Angoulême, la ligne de fracture oppose bien l'Etat à la philanthropie privée, clivage qui se décline selon les camps en « tracasseries bureaucratiques » et en « amateurisme charitable », à Grenoble, elle oppose le parti cléricale et les Républicains laïcs. De ce clivage et des collaborations locales rendues possibles ou empêchées selon la bienveillance ou l'hostilité des autorités locales (de la directrice de l'école primaire, du préfet, des conseils municipaux, etc...) à l'égard de la principale organisation locale, le *Patronage Boccaccio* (du nom du magistrat grenoblois catholique qui le dirige), dépend le type d'action menée localement en matière d'enfance délinquante. Cette ligne de fracture ne recoupe pas le clivage public-privé : l'existence de 89 subventions communales ainsi que les remerciements adressés à l'institutrice et à « la police dévouée » indiquent que le Patronage catholique bénéficie de soutiens dans le secteur public. Le clivage politico-religieux passe ainsi au sein même des administrations publiques, comme en témoigne les rapports contradictoires dont le Patronage fait l'objet au sein de *l'Office des pupilles de la nation*, selon les opinions cléricales plus ou moins prononcées des rapporteurs. Le clivage politico-religieux divise les espaces locaux : l'arrivée d'une nouvelle institutrice anti-cléricale met fin à la coopération entre le Patronage catholique et l'école primaire de la région, conduisant à la déscolarisation des mineurs délinquants de Grenoble. Le clivage laïc-cléricale détermine largement la répartition des soutiens locaux. Si le Patronage est généreusement financé par une philanthropie catholique particulièrement active à Grenoble et compte parmi ses soutiens l'essentiel des milieux industriels et judiciaires, les médecins et les assistantes sociales sont quasiment absents de la liste pourtant remarquablement longue des 2.400 donateurs. Les attaques proviennent de la *Ligue des droits de l'homme* qui accuse le Patronage d'avoir forcé la conversion d'un pupille musulman, ainsi que du préfet de Grenoble dénonçant « les opinions politiques douteuses » du magistrat Boccaccio et le prosélytisme du patronage qu'il dirige. A Saint Etienne enfin, le clivage n'est ni laïc-cléricale, ni public-privé mais oppose Paris à la Province. L'action de protection de l'enfance témoigne d'une forte collaboration public-privé (c'est la *Fédération des oeuvres publiques et privées de protection de l'enfance* qui est à l'origine de la principale association locale, le *Comité de défense des enfants traduits en justice de la Loire*. Le réseau de placement des enfants est constitué au terme d'une collaboration public-privé entre Heurtier, assistante de psychologie du *Comité de défense*, et un inspecteur de l'Assistance Publique). La carrière des principaux militants locaux témoigne également d'une intégration des secteurs publics et privés au niveau local (Heurtier sera ponctuellement inspectrice des œuvres privées à la Direction de l'éducation surveillée et l'un des principaux avocats spécialisés dans les affaires de mineurs passera comme elle dans la fonction publique en devenant juge pour enfants). Si le clivage public-privé n'est donc ici pas pertinent pour comprendre la manière dont se structure l'action au niveau local, le réseau stéphanois se construit en revanche frontalement dans la concurrence à Paris. De son stage bruxellois, M. Heurtier retient que « contrairement à la petite Belgique, ici, la lutte doit être régionale et non nationale ». Les transferts d'innovations et de références contournent explicitement Paris : « Au Comité central de l'enfance déficiente à Paris, on a taxé d'originale notre manière de voir et d'agir, parce qu'elle était empreinte d'une certaine indépendance, parce que nous partions en guerre tout seul, parce que votre

future assistante de psychologie n'allait pas sagement suivre les cours de droit, d'infirmière, d'assistante sociale, que la capitale organisait et qu'elle allait tout droit en Belgique, où Paris avait été prendre des leçons ! Et enfin, parce qu'elle terminait par l'Alsace qui s'est refusée à la Direction parisienne". Ce dernier point est intéressant car il fait référence à une concurrence scientifique entre deux approches psychiatriques de « l'enfance anormale » (controverse que nous avons déjà évoqué et qui oppose le Dr Heuyer du *Comité de l'enfance déficiente* au Dr Simon de l'établissement Hoerdt). On voit alors comment cette concurrence scientifique est répercutée à Saint-Etienne et reformulée selon la structure des clivages locaux, traduisant cette lutte scientifique en concurrence entre Paris et la province.

Les réseaux de politiques publique sont ainsi informés par – et informent sur – les histoires politiques locales. Les heurs et malheurs des organisations de retraités selon les lieux s'y articulent étroitement, renvoyant également aux histoires des organisations qui la patronnent, plus ou moins bien insérées localement. Si les situations des cantons de Vaud et du Valais paraissent ainsi de prime abord similaires, elles débouchent en réalité sur des structurations largement dissemblables : en Valais, la *Fédération des retraités* occupe un rôle prépondérant dans la représentation des retraités quand sa situation dans le canton de Vaud, en terme d'audience, reste plus difficile, malgré une tentative similaire de rassembler l'ensemble des organisations de retraités en une structure commune. Dans le canton de Vaud, c'est l'AVIVO qui occupe la position la plus favorable. Cette structuration inégale tient à différents facteurs qui, sans être indispensables, permettent ici de rendre compte de l'hétérogénéité des situations. Le type d'action développée dans ces cantons en matière de défense des retraités tient à la fois à des cultures politico-religieuses locales, à l'état du champ militant et aux propriétés des membres qui y sont recrutés.

Les succès mitigés de la Fédération consensuelle et de l'AVIVO militante sont sans doute à relier à des cultures locales particulières. L'AVIVO n'a ainsi jamais su gagner de légitimité dans l'ensemble du Valais⁵³, un canton où les partis chrétiens sont historiquement très forts et le PST/POP inexistant, mais a su s'implanter dans le canton de Vaud où où l'implantation du parti communiste est durable et les partis chrétiens historiquement très faibles, pour ne pas dire absents. La possibilité de s'appuyer sur des organisations de patronage semble là prépondérant et le développement de ces organisations semble ainsi rejouer les clivages religieux qui structurent tant les partis politiques que les syndicats⁵⁴.

Le succès de la Fédération en Valais est en outre lié à l'état du champ organisationnel valaisan lequel les organisations sont peu en concurrence les unes les autres. Le champ est animé par des associations d'entreprises dont l'objectif premier est de permettre à des anciens d'entreprises ou de syndicats de se réunir le temps de quelques activités annuelles. Leur bassin de recrutement étant extrêmement bien délimité (les anciens de telle ou telle entreprise, de telle ou telle profession, de tel ou tel syndicat), ces organisations ne sont en concurrence. Même l'organisation AVIVO potentiellement concurrente, adhère à la Fédération, précisément en raison de la faiblesse de l'organisation revendicative de gauche dans ce canton chrétien. Au contraire, le champ organisationnel vaudois est bien moins favorable à l'intégration des organisations de retraités dans une structure fédérative. C'est qu'elle est alors

perçue, aux yeux de l'organisation AVIVO, historiquement très présente dans le canton de Vaud, comme une concurrence bien inutile, mais également partisane, la Fédération étant connue pour être, au niveau national, peuplée d'anciens membres de partis et de syndicats chrétiens quand l'AVIVO est animée par des syndicalistes socialistes et des membres du parti communiste.

Enfin, le succès de la Fédération valaisanne et donc le privilège accordé à certains modes d'action est lié aux propriétés des membres fondateurs. La Fédération vaudoise est le fait de citoyens « isolés », moins directement inscrits dans des réseaux sociaux à même de les patronner ou de les soutenir, à l'inverse de ses consœurs valaisannes et fribourgeoises. Pour ne parler que de la Fédération valaisanne, le second président de cette Fédération est ancien directeur d'une assurance en Valais, il a présidé la commission des finances de l'Evêché de Sion, a été député au Grand Conseil valaisan ; il a travaillé chez Caritas Suisse et est ancien responsable de l'Action catholique ; il est contacté, en 1987 à 65 ans, par le directeur de Pro Senectute (Fondation d'intérêt public en faveur de la vieillesse) d'alors, ancien camarade de collège avec qui il avait eu des contacts suivis. Les autres personnes cooptées ont comme lui connu des réussites dans leurs engagements, qu'ils soient politiques ou professionnels, et se retrouvent au sein de la Fédération d'abord du fait de ces parcours et d'un intérêt pour les questions liées à l'âge, plutôt que du fait d'une expérience particulière de la vieillesse. La notabilité des membres fondateurs explique pour une part le rapide succès de cette organisation et sa capacité à organiser en quelques années un Parlement des aînés.

Conclusion

Plutôt que d'être appréhendée comme une lutte organisée visant à être efficace par rapport à l'Etat (comme on peut le soutenir en sociologie des mobilisations) ou à étendre le champ d'intervention de l'Etat (comme on peut analyser les politiques sociales républicaines), l'action publique semble gagner à ne pas accorder de primauté *a priori* au lien existant entre les mouvements sociaux et l'Etat. Au contraire, partant des histoires organisationnelles, locales et personnelles, l'usage de la notion de réseau apparaît alors comme un outil privilégié pour glisser d'un regard stato-centré à un regard socio-centré et nous semble produire des gains de connaissance à 2 niveaux.

L'analyse de réseaux permet de permettre d'abord repérer de manière inductive la structuration des espaces d'action publique et de suivre les cheminements multiples qui ont contribué à lui donner les formes dans lesquelles elle finit par se stabiliser et se donner à voir. A côté de l'Etat, d'autres instances contribuent à institutionnaliser certaines pratiques de régulation politique, que cela passe par des formes de certification pyramidales – étatiques mais aussi professionnelles et scientifiques – ou par des formes de reconnaissance horizontales, liée à la mise en circulation de solutions d'action dans des réseaux réformateurs ou à la référence à des « précédents » expérimentés ailleurs.

L'analyse de réseaux permet alors de réinsérer l'action publique dans les milieux réels d'interaction dans lesquels elle se déploie et rapporter les régulations politiques expérimentées localement à la latence des fidélités militantes. Il apparaît alors que la forme de l'action publique menée sur le territoire dépend moins des rapports des organisations à l'Etat que des *cultures locales* (l'opposition public-privé n'étant qu'un des clivages possibles des structures de légitimité politique dans les territoires), des *cultures organisationnelles* (que les membres contribuent à former et à transformer) et de *l'histoire militante* personnelle ou familiale des personnes engagées (conduisant à insister sur les dimensions identitaires du rapport à l'Etat, sur les fidélités attachées à certaines formes d'engagement ou d'actions).

¹ Voir sur ce point notamment la littérature sur les « réseaux d'action publique » ou « la gouvernance ». Le Gales (P.) Thatcher (M.) (dir.), 1995. *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan ; Rhodes (R.A.W), 1997. *Understanding governance. Policy networks, governance, reflexivity and accountability*, Buckingham: Open University Press.

² Lipsky, (M.), 1980. *Street-level Bureaucracy; Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Sage ; Dubois (V.), 1999. *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.

³ Hotz (B.), 1979. *Politik zwischen Staat und Wirtschaft*. Diessenhofen, Verlag Rüegger ; Germann (R.), 1987. « L'amalgame public-privé : l'administration para-étatique en Suisse », *Cahiers de l'IDHEAP*, 29.

⁴ Kissling-Naef (I.) et Waelti (S.), 2007. « The Implementation of Public Policies », *Handbuch der Schweizer Politik. Manuel de la politique suisse*, 2^{ème} édition, Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, pp. 501-524.

⁵ Kaluszynski (M.), Wahnich (S.) *L'Etat contre la politique? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, pp. 205-221. Topalov (C.), 1999. *Laboratoires d'un nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Editions de l'EHESS.

⁶ Buton (F.), 2009, *L'administration des faveurs. L'État, les sourds et les aveugles (1789-1885)*, Rennes, PUR.

⁷ Payre (R.), Pollet (G.), 2005. « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) sociohistorique(s) ? », *Revue française de science politique* 55 (1), pp. 133-154.

⁸ Lascoumes (P.) 1994. *L'Eco-pouvoir, environnement et politiques*, Paris, La découverte.

⁹ Pressman (J.) et Wildavsky (A.), 1984. *Implementation: How Great Expectations in Washington are Dashed in Oakland*, University of California Press.

¹⁰ Chauvière (M.), Charvin (M.), Gazeau (J.F.), Tetard (F.), 1996. *Les juges des enfants : approches historique, démographique et sociologique*, Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, CRIV-CNRS.

¹¹ Déloye (Y.), 1997. *Sociologie historique du politique*, Paris, La découverte, Coll. Repères.

¹² Payre (R.), 2007. [Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence](#), Paris : CNRS Editions.

¹³ Lambelet (A.), 2010. *Entre logiques organisationnelles et vocation militante: les groupements suisses de défense des retraités en pratiques*. Thèse de doctorat en sciences politiques, Lausanne et Paris I.

¹⁴ McAdam (D.), Tarrow (S.) et Tilly (C.) 2001. *Dynamics of contention*, Cambridge, CUP, p. 5.

¹⁵ Tilly (C.), 1977. « Getting it together in Burgundy, 1675-1975 », *Theory and Society*, 4, pp. 479-504.

¹⁶ Tilly (C.), 1984. « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *XXe siècle*, 4, p. 99.

¹⁷ Pratt (H.), 1976. *The gray lobby*. Chicago: University of Chicago Press ; Pratt (H.), 1993. *Gray agendas. Interest groups and politics pensions in Canada, Britain, and the United States*, Ann Arbor: University of Michigan Press ; Walker (A.), Naegele (G.), 1999. *The Politics of Old Age in Europe*, Buckingham and Philadelphia, Open University Press.

¹⁸ Pour elle, la prise en compte des différentes organisations par les autorités dépend de l'adéquation entre la vision politique du gouvernement et celle des organisations, ainsi que de la désirabilité sociale de ces différents modes d'action pour les autorités publiques. Les organisations adapteraient dès lors leurs modes d'action selon les échos reçus en retour de la part des autorités. Day (C.), 1998. « Old age interest groups in the 1990's: Competition, coalition and strategy » in Steckenrider, (J.), Parrot, (T.) (dir.), *New directions in old age policy*. Albany: State University of New York Press, pp. 131-150.

¹⁹ Par exemple : Balsiger (Ph.), 2011. *Campaigning for Clean Clothes. The origins and strategic interactions of a social movement campaign targeting retailers in Switzerland and France*. Thèse de doctorat en science politique, Lausanne et Science Po Paris.

²⁰ Lambelet (A.), 2011. « Quand le roi choisit sa favorite, les prétendantes grimacent. Formes d'intervention de l'Etat et structuration du champ associatif et philanthropique dans l'aide à la vieillesse en Suisse », *Lien social et politique* [à paraître]

²¹ Schmitter (Ph.), Streeck (W.), 1999. *The Organization of Business Interests : Studying the Associative Action of Business in Advanced Industrial Societies*, MPIfG Discussion Paper, 99/1.

²² Comme l'écrit P. Favre , « l'action manifestante est d'abord autocentrée, elle est en elle-même sa propre fin et est largement indifférente à son écho dans l'espace public ». Favre (P.), 2007 [1999]. « Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics », Favre (P.), Fillieule (O.), Jobard (F.), *L'atelier du politiste ; théories, actions, représentations*, Paris, La découverte. Voir aussi : Offerlé (M.), 1990. « Descendre dans la rue, de la journée à la manif », Favre (P.) (dir.), *La manifestation*, Paris, SciencesPo ; Casquete (J.), 2006. « The Power of Demonstrations », *Social Movement Studies*, 5, 1, pp. 45-60.

²³ Cette approche, décrite par P. Laborier et D. Trom permet de prendre en compte à la fois « des activités directement liées à l'exercice de la puissance publique et celles qui ressortissent d'activités ordinaires de citoyens lorsqu'ils manifestent des prétentions relatives à la vie du collectif ». Une telle perspective s'appuie sur les travaux de sociologie historique et les analyses de politiques publiques en termes de « gouvernance » qui ont été établis, on l'a vu, la variété des modes de régulation qui ont été historiquement ou sectoriellement expérimentés ainsi que le rôle d'acteurs politiques non institutionnels. Mais elle s'appuie également sur les résultats produits par la sociologie pragmatique de l'engagement qui, en insistant sur la diversité des pratiques de participation politique, permet d'établir un continuum entre l'action organisée « ayant des prétentions relatives à la vie du collectif » et le travail de pression ou de représentation politique. Laborier (P.) et Trom (D.) (dir.), 2003. *Historicités de l'action publique*, Paris, Puf.

²⁴ Le terme de « réseau » semble souvent renvoyer à du « non-structuré », à du fluide, à des engagements non formalisés et s'opposerait donc à des structures organisationnelles ; L'approche même en termes de *réseaux de milieux partisans* s'est construite pour une large part, comme le dit F. Sawicki, contre une approche organisationnelle des partis politiques. Cela ne signifie par pour autant que des organisations ne peuvent pas être pensées également comme – ou dans le cadre – de réseaux et c'est d'ailleurs ce que fait F. Sawicki sur le Parti socialiste. Dans le cadre de ce papier, nous travaillons ainsi tant sur des réseaux peu formalisés (comme dans le cas des « réformateurs de la jeunesse délinquante ») que sur des réseaux plus formalisés et des organisations (comme dans le cas des organisations de défense de retraités), cette formalisation ne signifiant en aucun cas une

différence de nature mais simplement, comme le montre E. Friedberg, une différence de degré au sein des différentes formes possibles d'action organisée. Friedberg (E.), 1992. « Les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue française de sociologie*, 33-4, pp. 531-557. Sawicki (F.) 1997. *Les réseaux du Parti socialiste*, Paris, Belin, pp. 7-13.

²⁵ Mercklé (P), 2004. *Sociologie des réseaux sociaux*. Paris, La découverte.

²⁶ Olivier de Sardan (J.-P.), 1995. « Sur la production des données en anthropologie », *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie*, 1, pp. 71-109.

²⁷ Becker (H.), 1988. *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion.

²⁸ Briquet (J.L.), Sawicki (F.), 1989. « L'analyse localisée du politique », *Politix*, 2, 7-8, pp. 6-16.

²⁹ Gaudin (J.P.), 1995. "Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ?", *Revue française de science politique* n°45, pp. 31-56.

³⁰ Le groupe versaillais est d'une extrême cohérence et se distingue nettement des autres milieux militants par le poids qu'y occupe la noblesse militaire, politiquement proche d'un monarchisme légitimiste (La maréchale de Mac Mahon, le marquis de la Londe), ou issue de la noblesse méridionale (les Estienne d'Orves, le comte de Montesquiou, dont certains ont exercé dans la marine royale comme les descendants du marquis d'Héricourt, intendant des galères du roi à Marseille). Le milieu versaillais de protection de l'enfance est marqué par un recrutement très localisé : il est peuplé essentiellement des membres de l'aristocratie militaire versaillaise (les De Vaux-Haussman, le baron Salins de Vignières, la baronne de Schonen, le colonel de Vallavielle, le général Ploix), de quelques élus locaux et de magistrats et avocats en poste à Versailles. Le groupe est totalement isolé dans les milieux de la protection de l'enfance délinquante. Les seules personnes qui instaurent le lien avec d'autres groupes réformateurs ne sont présents dans le réseau que du fait de la proximité géographique de la « maison d'accueil » de l'association *l'Assistance par le travail* où sont placés les jeunes gens confiés au *Patronage des enfants délaissés et des libérés de Seine et Oise*. Parmi les fondateurs de *l'Assistance par le travail*, on remarque alors la présence de personnalités polyengagées dans l'espace réformateur, les représentants de grandes familles de banquiers protestants (7 membres de la famille Mallet) ou juifs (la marquise de Hirsh et les Goldschmidt) ainsi que les couples Matter qui, du reste, démissionnent dès 1902 au prétexte « qu'ils ne peuvent plus s'occuper utilement de notre œuvre ».

³¹ Kaluszynski (M.), 1997. « Réformer la société. Les hommes de la société générale des prisons, 1877-1900 », *Genèses* n°28, pp. 75-93.

³² Comme cela peut être le cas ailleurs, les comtesse et vicomtesse de Maupéou obtenant ainsi comme par héritage la vice-présidence du *Patronage des libérées, détenues et pupilles de l'administration pénitentiaire* par exemple.

³³ Abbott (A.), 1991. *The System of Professions : an Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, the University of Chicago Press.

³⁴ Droux (J.), « Un enjeu sans frontière ? Stratégies et rôle des réseaux transnationaux dans la diffusion du modèle des tribunaux pour mineurs en Europe (1900-1950) », *Colloque Sciences de gouvernement, IEP de Lyon, IEP de Grenoble, 2010*.

³⁵ Vauchez (A.), 2005. "Le droit en transitions. L'invention d'un nouvel art législatif au service de la Ve république naissante", in Israel (L.), Sacriste (G.), Vauchez (A.), Willemez (L.), s.d., *Sur la portée sociale du droit*, PUF, Ed. CURAPP.

³⁶ On peut également évoquer les tentatives de professionnalisation des assistantes sociales dans le secteur privé qui se mettent en place sous l'impulsion des grands services sociaux parisiens attachés aux tribunaux pour enfants et d'organisations polyvalentes comme l'*Oeuvre de fraternité sociale Léopold Bellan*. Toutefois, les assistantes sociales sont en concurrence avec les infirmières, ces dernières assumant une proximité au corps médical que les assistantes sociales perçoivent comme une soumission hiérarchique. L'obtention en 1922 de la reconnaissance d'Etat du diplôme d'infirmière conduit les assistantes sociales à chercher à leur tour la reconnaissance de leur diplôme par l'Etat obtenu en 1932. Le choix relativement tardif des assistantes sociales d'une professionnalisation dans un cadre étatique plutôt que privé peut donc se comprendre dans le cadre de cette concurrence avec les infirmières.

³⁷ Nous caractérisons comme « fonctionnaliste » les travaux qui postulent, sur le modèle de la « bureaucratisation » ou de l'« oligarchisation » des développements unidirectionnels pour les organisations de mouvement social. Cette hypothèse fonctionnaliste reprend à son compte certaines analyses de Weber et Michels Weber (M.), 1995 [1921], *Economie et société. Part 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, « Pocket », pp. 285-390 ; Michels (R.), 1914. *Les Partis politiques, Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion.

³⁸ Clemens (E.), 1993. « Organizational Repertoires and Institutional Change : Women's Groups and the Transformation of U.S. Politics, 1890-1920 », *American Journal of Sociology*, 98, 4, pp. 755-798.

³⁹ Pour une synthèse récente, par Tilly, de ses réflexions sur cette notion, voir : Tilly (C.), 2008. *Contentious Performances*, Cambridge, CUP.

⁴⁰ Balandier (G.), 1992. *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, p. 16.

⁴¹ Cette analyse est à l'évidence trop sommaire, comme le matériau limité. Il s'agit seulement, dans le cadre de cette communication et à travers ces quelques éléments, de montrer des approches ou des pistes d'analyse possible. Pour une présentation complète du matériau et des analyses, voir : Lambelet (A.), 2010. *Entre logiques organisationnelles et vocation militante...* *Op. cit.*

⁴² Pour reprendre la définition de l'« engagement » proposée par H. Becker, les anciens militants politiques ou syndicaux, ayant affirmé une fois être un certain type de personne (en l'occurrence des militants), trouvent dans les organisations de retraités le lieu propice pour maintenir, autant que possible et même de manière inconsciente, cette « figure » à laquelle ils se sont – et sont – identifiés. Plus encore, ayant affirmé une fois la prééminence d'un certain type de militantisme plutôt qu'un autre, leur préférence pour certains modes d'action plutôt que pour d'autres, ils rejouent dans l'offre militante disponible ces choix militants. Becker (H.), « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* [en ligne], 2006 [1960], <http://sociologies.revues.org/document642.html>

⁴³ Forel (Armand), 1998, « L'histoire de l'AVIVO est liée à l'histoire de l'AVS », *Courrier de l'AVIVO : spécial 50^e anniversaire*, avril, pp. 5-7.

⁴⁴ à savoir : Léon Nicole, Henri Viret, André Muret, Roger Dafflon, André Corswant, les frères Blaser, Karl Dellberg et Armand Forel,

⁴⁵ Groupe ad hoc personnes âgées suisse romande (1978), *Les personnes âgées. Contribution au travail social*, cahier 9/1, Berne, Caritas.

⁴⁶ Friedan (B.), 1995 [1993]. *La révolte du 3^{ème} âge*, Paris, Albin Michel.

⁴⁷ Achin (C.), Rennes (J.), 2009. « La vieillesse : une identité politique subversive. Entretien avec Thérèse Clerc », *Mouvements*, 3, 59, pp. 133-142.

⁴⁸ Voir sur ce point : Lambelet (A.), 2012. « Understanding the Political Preferences of Seniors' Organizations ? The Swiss Case », *Swiss Political Science Review* [à paraître].

⁴⁹ On y trouve ainsi des grandes familles protestantes liées au monde de la finance (Max Lazard de la banque Lazard, 4 couples de la famille De Pourtalès, 6 couples Mallet fondateurs de la Banque de France, 4 membres de la famille Hottinguer) ainsi que des familles industrielles originaires d'Alsace-Lorraine (9 couples de la famille Schlumberger ou encore les Oster de la faïencerie de Sarreguemines), auxquels se joignent des familles de confession protestantes ou juives implantées à Paris et liées aux milieux judiciaires (les Matter, Donnedieu de Vabres), politiques (Mmes Landry, Kayser) et intellectuels ou scientifiques (Mmes Paul Reclus, Raoul Allier, Albert Kahn, Reinach).

⁵⁰ Sawicki (F.), 2000, « Les politistes et le microscope », dans CURAPP, Bachir (M.), dir., *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, p. 143-164.

⁵¹ Abélès (M.), 1989, *Jours tranquilles en 89 : ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob.

⁵² Dans son étude sur « la tradition en mouvement », Jean-Louis Briquet établit que la fidélité à la sociabilité familiale continue d'expliquer le vote familial en Corse, quand bien même les électeurs ne vivent plus dans la commune où ils votent. Briquet (J.L.), 1997. *La tradition en mouvement, Clientélisme et politique en Corse*, Belin.

⁵³ Le développement ou le succès de cette association ne peut ainsi se réduire aux frontières administratives ; elle n'a su gagner quelque audience que dans deux villes industrielles du Bas-Valais.

⁵⁴ Kriesi parle de deux « sous-systèmes », à savoir des syndicats socialistes d'une part, et les syndicats catholiques d'autre part. Kriesi (H.-P.), 1998. *Le système politique suisse*, 2^{ème} édition, Paris, Economica, p. 253.